



Langues: bombe à désamorcer

CONSTITUANTE • Pour éviter un conflit des langues, six constituants vont proposer un amendement à l'article concerné – et critiqué – figurant dans l'avant-projet.

KESSAVA PACKIRY

Les articles liés à la problématique des langues? De quoi mettre le canton à feu et à sang, avait lancé vendredi Rose-Marie Ducrot, 2^e vice-présidente de la Constituante, lors de la présentation de l'avant-projet. Même sous forme de boutade, sa remarque illustre parfaitement le malaise qui règne par rapport à la manière dont ce sujet a été traité. En coulisses toutefois, des constituants ont réagi: ils entendent dès mardi proposer à l'assemblée un amendement pour désamorcer la bombe.

Dans l'avant-projet, deux articles suscitent aujourd'hui des réactions. L'article 6 stipule que le canton de Fribourg et sa capitale sont bilingues. L'article 7 attribue le français et l'allemand comme langues officielles à Fribourg et aux communes bilingues jouxtant la frontière linguistique. Il dit aussi que pour préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, «l'Etat et les communes veillent à la répartition traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.»

En clair: ces articles semblent vouloir remettre en cause le principe de territorialité des langues. Pour éviter cela, six constituants ont donc rédigé un amendement à l'article 7. Cet amendement (voir ci-dessous) introduit une disposition transitoire et réintroduit pleinement le principe de territorialité. Il a été préparé par les socialistes Christian Levrat et Alain Berset, le démocrate-chrétien Claude Schenker et les radicaux Denis Boivin, William Grandmaison et Cédric Bosshart.

NE PRENDRE AUCUN RISQUE

«A titre personnel, ce qui figure dans l'avant-projet me convient», tient d'abord à relever Denis Boivin, chef de groupe des radicaux. «Le texte tel qu'il ressort n'affaiblit pas le

principe de territorialité. Mais c'est vrai qu'il y a une certaine peur, s'agissant du fait qu'il n'a pas été écrit noir sur blanc. Et certains esprits mal intentionnés pourraient se servir du caractère peu clair du texte pour aller à l'encontre de ce principe. Autant ne prendre aucun risque et désamorcer ce baril de poudre.»

De son côté, Alain Berset explique que l'action a exclusivement été concentrée sur l'article 7, pour ne pas remettre en cause tout le travail de la commission. Mais on peut s'attendre, dit-il, à ce que d'autres amendements surgissent. «Techniquement, ce que nous proposons est un renvoi clair à la loi; en introduisant une disposition transitoire, nous lançons un signal au législateur. Au fond, c'est une solution pragmatique qui réconcilie l'avant-projet avec la pratique actuelle dans le canton.» Mêmes remarques, à quelques nuances près, chez Claude Schenker.

LA PRÉSIDENTE RÉAGIT

Une signature étonne: celle du président Christian Levrat. Jusqu'à présent, aucun président n'avait signé d'amendement. «Je l'ai fait en tant que constituant. Et j'avais participé de manière très active à ce débat. De plus, il me semblait important d'éviter un conflit des langues; il était donc indispensable que nous trouvions une solution qui corresponde mieux aux attentes de la population. Comme président, c'est un souci d'éviter que le texte ne soit rejeté en consultation populaire.»

Présidente de la commission chargée des langues, la socialiste Bernadette Hänni n'apprécie guère cette démarche. Elle a réagi lundi soir en envoyant à tous les constituants un e-mail dans lequel elle précise que le principe de territorialité n'a jamais été contesté. «Tous les experts ont déconseillé d'inscrire sous forme explicite ce principe dans la Constitution». C'est une notion floue, précise-t-elle. L'avant-projet, par contre,



Dans les rangs PDC, un constituant sur deux se dit en faveur de l'amendement. On garde le sourire, on vaque à ses occupations mais dès mardi, l'ambiance sera plus animée. V. MURITH-AR

«définit et concrétise le principe avec toute la clarté nécessaire.»

Egalement membre de cette commission et par ailleurs président de la Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft, le socialiste Josef Vaucher est également convaincu «à 100%» que ce qui figure dans l'avant-projet est une excellente solution. «Tous les experts consultés l'ont dit. Mais ceux qui se battent contre cet avant-projet semblent avoir peur de la germanisation du canton. Une idée aberrante lancée par la Communauté romande du Pays de Fribourg. Or les francophones ne sont pas du tout en danger, au contraire. Les dernières statistiques le prouvent. Comme il n'y a aucun risque de ce côté-là, il n'y a donc pas de raison d'inscrire dans l'article le principe de territorialité.» KP

Qu'en pensent les groupes?

Chez les socialistes, deux constituants sur trois sont favorables à l'amendement, indique le chef de groupe Alain Berset. La liberté de vote sera appliquée, tout comme chez les démocrates-chrétiens où le sujet a entraîné pas mal de discussions, raconte le chef de file Laurent Schneuwly: «C'est très partagé; la moitié environ soutient l'amendement.» Chez les radicaux, réunis hier, le climat de la discussion a été très serein, affirme Denis Boivin. «Pour nous il n'y a pas de problème de langues dans le canton. Mais pour sécuriser le débat, le groupe est favorable à trois contre un à l'amendement». Toutefois, la majorité des radicaux ne veut pas de l'alinéa 4 et de sa disposition transitoire. Denis Boivin précise aussi que son groupe soumettra un amendement à l'alinéa 1 de l'article 6, en proposant d'inscrire «Le bilinguisme constitue un élément essentiel de l'identité du canton». Du côté du PCS, le chef de groupe Peter Jaeggi déclare: «Pour le moment, nous soutenons l'avant-projet. Et rien d'autre.» A l'UDC, pas de décision, l'amendement ne lui étant pas encore parvenu, note Ueli Johner. Idem chez Ouverture, qui annonce toutefois le dépôt d'un amendement demandant la suppression pure et simple des articles 6 et 7, et «le maintien de l'article 21 de la Constitution actuelle», précise Jean-Bernard Repond. Enfin, pour le groupe Citoyen, Mélanie Maillard fait savoir que le sujet sera abordé jeudi. KP

L'amendement tel qu'il sera présenté

Art. 7 nouveau:

1. Le français et l'allemand sont les langues officielles.
2. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de territorialité.
3. Le français est la langue officielle des communes francophones; l'allemand est la langue officielle des communes germanophones. Le français et l'allemand sont les langues officielles des communes bilingues.
4. La loi définit les critères permettant de reconnaître une commune comme bilingue.

Dispositions transitoires:

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi d'application sur l'article 7 al.4, les principes suivants sont applicables:

1. Une commune est reconnue bilingue lorsque:

- a) la langue minoritaire est parlée par au moins 30% de l'ensemble de la population de langue française ou allemande;
 - b) le pourcentage des locuteurs de cette langue minoritaire indiqué par le dernier recensement est confirmé sur une période de 20 ans;
 - c) son territoire jouxte directement celui d'au moins une commune qui a pour langue officielle cette langue minoritaire, de façon à éviter la formation d'îles linguistiques.
2. Ces critères cumulatifs peuvent, dans cet ordre d'importance, être pondérés par la prise en considération des correctifs suivants: historicité, taille de la commune, pratique communale, qualité de chef-lieu et, éventuellement, volonté des citoyens.

AGENDA

CONFÉRENCE • «L'eau dans tous ses états», Henri Burrier, ingénieur civil, chef du Service des eaux de la ville de Lausanne, évoque «L'exemple lausannois de gestion et distribution d'eau potable». L'exposé sera suivi d'un débat. Université Péroles, auditorio de géographie, rez, salle 026, à 17 h 15.

EXPOSITION • Madeleine Tornare, de Belfaux, expose sa peinture, jusqu'au 16 février à la résidence Les Martignets, Villars-sur-Glâne. A voir tous les jours de 10h 30 à 18h. Vernissage, ce mercredi dès 17h 30.

CONTES • Nancy Giovannini fait découvrir des contes des pays nordiques, de 15h à 16h, Bibliothèque interculturelle LivrEchange, Botzet 2.

CROISSANCE PERSONNELLE • Apprivoiser les qualités et accepter les limites, se découvrir soi-même par des méthodes actives individuelles et des temps d'échanges dans le groupe, lors d'un atelier (3 mercredis) avec S.M.-Brigitte Seeholzer. Première rencontre ce soir 20-22h, Centre Sainte-Ursule. (026 347 10 78).

MUSIQUE MDA • Le groupe musical du Mouvement des aînés (MDA) et le professeur et chef d'orchestre

Sorin Ionescu accueillent de nouveaux musiciens et musiciennes amateurs à 14h. Résidence des Chênes, rue de la Singine 2. (J. Vauthey, 026 424 40 12).

BUS-ATELIER • Le bus-atelier de bricolage et son équipe d'animateurs invitent les enfants dès 6 ans à venir les retrouver, 14-17h, route du Confin, Marly.

OPÉRA • L'Opéra de Fribourg présente «Il Tabarro» et «Gianni Schicchi», de Puccini, avec l'Orchestre de chambre de Genève, sous la direction de Laurent Gendre. Aula de l'Uni, 19h30. (FT 026 350 11 00).

ÉLECTRO JAZZ • Jean-Pierre Schaller Quartet, avec Fabienne Huerni, Marco Figini, Christian Niderer et le bassiste Jean-Pierre Schaller. Le XX^e, Tivoli 3, à 21h 30.

ALL STYLES • University of 2C, To See club, passage du Cardinal 2c, 22-3h. Entrée libre.

DJ • DJ Resident, 20 h 30, Scottish bar, rte du Jura 47.

DJ • 80's-90's disco, DJ Samba, Rock Café, Péroles 1.

MUSIQUE ANNÉES 60 • Dès 18h, la Croix-Blanche, Treyvaux.

KARAOKÉ • Dès 20h, Christian, Matrix, rue St-Pierre.

SARBACANE • Tournai dès 20 h Lagavulin, rue de Romont.

BILLARD • Tournoi dès 20 h Matrix, rue St-Pierre.

BILLARD GRATUIT • Pour rentiers AVS/AI, étudiants et chômeurs. Salon La Jonction, Marly, 17-20h.

YOGA AÎNÉS • Reprise des cours de yoga pour 3^e âge de la Croix-Rouge, animés par Anjali Devi Anand, à 15h ou à 17h. Local de la Croix-Rouge, rue G.-Techtermann 2. (Rens. 079 247 25 62 ou 026 347 39 62/40).

TROUVAILLES • Laine, restes de tissu, matériel de bricolage, 14-17h, rue des Augustins 2.

DANSE RITUELLE • Avec Ursula Kiener, musicothérapeute. Centre Ste-Ursule, 19h30-22h. (026 347 10 78).

VIE MONTANTE • Paroisse St-Pierre: 14h 30 messe à la chapelle Saint-Joseph, réunion et goûter à la salle paroissiale.

PRIÈRES • St-Justin: 7h messe, 7h 30-18h adoration du Saint Sacrement, 19h 45 veillée de prières animée. Providence: 10h messe. Centre Ste-Ursule: 9h 30-10h prière accompagnée, 12h 15 messe, 17-19 h rencontre avec un prêtre, sans rendez-vous (contact en dehors de ces heures au 026 425 45 61). Bourguillon: 14h 15 messe. Visitation: 18h15 messe.

PUBLICITÉ



A l'Ombre du Baobab:

Samuel Gariplerden
et l'aventure «Belgaufra»

Lu à ve: de 9h à 10h
sur 89.4 / 94.1 / 98.9 / 106.1